

Nouveaux habitants

Vous venez de vous installer à La Madeleine ? Vous souhaitez y emménager ? Voici toutes les démarches concernant les nouveaux habitants !

Suite aux décisions préfectorales du 25 septembre 2020, la cérémonie d'accueil des nouveaux madeleinois initialement prévue vendredi 02 octobre 2020 est reportée à une date ultérieure.

Préparez votre emménagement

Pour réserver un stationnement le temps de votre emménagement, vous pouvez faire une [demande d'occupation du domaine public](#). Cette demande doit être faite 8 jours avant l'emménagement.

Déclarez votre changement d'adresse

Déclarer votre changement d'adresse sur la [plateforme](#) dédiée du service public et changez vos coordonnées à plusieurs organismes privés et publics en quelques clics.

Inscrivez-vous sur les listes électorales

Pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune, vous devez remplir le [formulaire dédié](#), comme pour une première inscription.

Emploi

Vous pouvez consulter les offres dans « [La Mairie recrute](#) » ou déposer votre CV en candidature spontanée sur le [portail emploi de la Ville](#).

[Image](#)

Nouvellement arrivés ?
Les entreprises locales
vous sont inconnues ?

—

LA VILLE VOUS AIDE DANS VOS DÉMARCHES !

- 1 Connectez-vous sur le portail emploi
- 2 Créez votre CV par compétences ou aptitudes
- 3 Envoyez-le à des centaines de recruteurs potentiels pour décrocher des rendez-vous

La Madeleine
Proche de tout, proche de tous !

Faites vous connaître

Renseignez le [formulaire](#) pour vous faire connaître.